



La lettre du Mouvement Européen Loire

Année 4 - n°41

1er mars 2024

EuropaLoire



Mouvement Européen Loire

Edito

Du 6 au 9 juin prochains, 450 millions de citoyens européens sont appelés aux urnes dans les 27 Etats membres de l'Union européenne (UE) pour élire leurs représentants au Parlement européen. A quelques mois de cette échéance électorale, EuropaLoire poursuit son objectif de vous proposer des clefs de compréhension de l'Union européenne, notamment sur cette institution et les outils de démocratie participative que l'UE met à disposition des citoyens.

Lors des élections européennes de 2019, près de la moitié des électeurs français (49,9 %) ont choisi de ne pas voter, illustrant une fatigue démocratique et un désintérêt croissant pour l'Europe. Cette tendance a sans doute favorisé la montée des partis extrémistes. Pour inverser cette situation aux élections de 2024, le Mouvement Européen - France a mis en place une vaste campagne nationale, intitulée « L'Europe pour de bon ! » visant à encourager la participation électorale et à sensibiliser la population aux enjeux européens. Une plateforme internet a spécialement été créée à cet effet : europepourdebon.fr

Dans ce 41ème numéro, nous nous pencherons également sur une autre institution, loin des échos médiatiques, mais tout aussi importante dans le processus décisionnel européen : le Comité européen des Régions (CdR). Cette présentation fait suite au « Dialogue local » que le Mouvement Européen - Loire a organisé le 7 février dernier en collaboration avec Jean-François BARNIER et le CdR.

Aux côtés de ces deux présentations, Daniel IMBERT-MAGAND nous propose de revenir aux fondamentaux en brossant le portrait de ceux que l'on considère comme les « Pères fondateurs de l'Europe ». Un retour sur les rencontres Franco-allemandes du 20 janvier et une idée de lectures vous sont proposés en fin de numéro.

« L'Europe a besoin manifestement d'une nouvelle étape car elle souffre d'un déficit démocratique. La seule solution est que les peuples se réapproprient les finalités et les valeurs d'une Europe en construction qui n'a pas dit son dernier mot ». C'est avec les mots de Jacques BARROT, ancien Vice-président de la Commission européenne (2004-2009), que nous vous souhaitons une bonne lecture !

Pierre MANDON



L'édito	1
L'Europe pour de bon	1
La place des territoires au sein de l'Europe	1-2
Les Pères fondateurs de l'Europe	3-4
Pétition pour l'information des citoyens	4
La place du citoyen au sein de l'Europe	5-7
Rencontres franco-allemandes	8
Le saviez-vous ?	8
Suggestion de lecture	8

Comité européen des Régions :

La place des territoires au sein de l'Europe

A l'initiative de Jean-François Barnier, membre du Comité européen des Régions (CdR), en partenariat avec le Mouvement Européen Loire et les Jeunes Européens de Saint-Etienne, un dialogue local s'est tenu mercredi 7 février 2024 à 18h30, à l'Ecole des Mines à Saint-Etienne.

Il était animé par Mouna Mouncif-Moungache, maître de conférences en Droit Public à l'Université Jean Monnet, et Daniel Imbert-Magand, maître de conférences honoraire.

Plus de 60 auditeurs présents et 96 en visioconférence ont

suivi ce temps d'échanges.

Intervenants :

Christophe Rouillon, président du groupe socialiste au Comité européen des Régions.

François Decoster, président du groupe Renew au Comité européen des Régions.

Franck Proust, membre du groupe EPP (excusé).

L'assemblée est accueillie par **David Fara**, secrétaire général de l'Ecole des Mines, classée au « Top 10 » des écoles d'ingénieurs, avec 2 500 élèves sur deux campus, dont 28 % d'étrangers.

En introduisant la soirée, **Jean-François Barnier** rappelle l'enjeu de l'échéance du 9 juin 2024 et la nécessité de faire connaître l'Union européenne.

Marthe-Claire Portran et **Pierre Mandon**, respectivement présidente et vice-président du Mouvement Européen Loire, puis **Noémie Ribot**, présidente des Jeunes Européens Saint-Etienne, partenaires de ce dialogue local, présentent leurs associations, transparentes, en charge de missions d'information et de formation sur le fonctionnement de l'UE.

Il s'est agi, à partir de questions posées par Daniel

Campagne d'ampleur pour les élections européennes de 2024



Le Mouvement Européen - France et ses partenaires s'engagent dans la mise en œuvre d'une campagne de mobilisation et de sensibilisation commune.

Nous lançons un appel à toutes les organisations de la société civile, désireuses de lutter contre l'abstention aux prochaines élections européennes, à nous rejoindre.

A partir de début 2024, suivez toute l'actualité de la campagne "L'Europe pour de bon !" sur la plateforme: <https://europepourdebon.fr/>

Contact : elections2024@mouvement-europeen.eu

Comité européen des Régions : La place des territoires au sein de l'Europe

Imbert-Magand, de donner à voir l'histoire du CdR, son fonctionnement, ses missions, ce qu'il apporte comme contribution dans le processus décisionnel et législatif de l'Europe, dans le lien territoires-Europe, et comment s'y exerce la démocratie. Des échanges avec comme fil rouge enjeux mondiaux, nationaux et locaux.

Après que chacun des invités, - à la fois présidents de groupe et élus locaux - se soit présenté et ait expliqué ce qu'il fait au sein du CdR, Mouna Mouncif-Moungache rappelle que le rôle du CdR a été renforcé depuis 1990 et le Traité de Maastricht. Il occupe une place importante dans le processus démocratique par l'émission d'avis législatifs auprès du Parlement européen. Depuis le Traité de Lisbonne il est expressément fait référence à la notion de cohésion territoriale, économique et sociale.

Pour Christophe Rouillon, le CdR émerge dans les mécanismes participatifs de l'UE, contribuant ainsi à l'exercice de la démocratie ; aucune loi ni directive n'est votée sans qu'il n'ait été consulté. Son appellation n'est d'ailleurs pas fidèle au rôle primordial qu'il remplit, voire elle le minore... Composé de 340 membres et suppléants il représente plus que les régions, également les départements et les villes. L'UE étant encore en cours de construction, il faudrait qu'elle évolue vers une forme de fédéralisme pour garantir davantage de démocratie.

François Decoster précise qu'à sa création, l'UE n'a pas été une construction démocratique car issue d'Etats membres qui voulaient garder leur pouvoir, et même si le CdR essaie de contribuer à la démocratie, elle est réinterrogée à chaque traité, et il convient de rester vigilant. La forme de l'UE n'est pas tranchée, c'est une fédération d'Etats-nations avec transfert de compétences mais pas de souveraineté.

- Comment les régions, les départements et les communes sont ils pris en compte et soutenus par l'UE ?



Comité européen
des régions

Si le Parlement européen représente directement les électeurs, le Comité européen des régions représente les territoires, soit 1,1 million d'élus locaux. Il a été créé pour assurer la représentation des compétences exercées par certaines collectivités. La politique régionale avait été « inventée » en 1973, pour « faire plaisir aux britanniques » et notamment soutenir les régions minières. Pour la France ce sont 24 membres titulaires et 24 suppléants : 12 pour les régions, 6 pour les départements et 6 pour les villes. Le CdR intervient avant la première phase de prise de décisions, c'est-à-dire avant le Parlement. Il remplit un rôle de plus en plus important par l'audition des chefs de gouvernement, et par son poids politique, économique et de mise en œuvre.

- Quid des Fonds structurels ? Comment sont ils utilisés ?

Ils permettent ou ont déjà permis la convergence de l'Europe vers une certaine richesse, vers l'euro, vers une politique commune plus efficace que seuls, par exemple s'agissant du climat.

Leur répartition se fait selon la taille des régions. Le Fonds pour une transition juste, en faveur des régions les plus dépendantes des énergies fossiles, complété par le Fonds européen de développement régional - FEDER- et le Fonds social européen, -FSE-, sont un des moyens de la mise en œuvre de la démocratie territoriale. Sur la politique environnemen-

tale, plus précisément, le Fonds de transition juste accompagnera les Etats membres qui se sont engagés vers la neutralité climatique d'ici à 2050. La complexité réside dans la nécessité de faire coïncider cadre général et réalité locale, entre règlement et travail, entre autorité de gestion (les régions) et Commission européenne.

Pour Mouna Mouncif-Moungache, il y a des enjeux politiques dans la répartition des fonds car il ne peut pas y avoir de territoires oubliés. C'est le dilemme règlement et vision prospective. En cas de non respect des conditions, des « punitions » sont décidées, dont les collectivités territoriales sont les victimes.

Les élus évoquent peu la politique de cohésion territoriale car ils sont très formatés par la politique nationale. Dotée de 331 milliards d'euros pour la période 2021-2027, la politique de cohésion représente pourtant environ un tiers du budget de l'UE.

Pour François Decoster, les élus devraient davantage porter la parole de l'UE et mettre en avant sa place et ses financements. Il devrait y avoir dans chaque collectivité locale, un élu porte-parole de l'Europe, un « correspondant Europe » comme dans sa commune.

Pour Christophe Rouillon, les différents interlocuteurs - 100 000 conseillers européens-, les outils de démocratie -dialogue local, dialogue citoyen-, les partenaires associatifs dont les Maisons de l'Europe sont autant de moyens à activer pour faire connaître l'Europe.

Ce dialogue local a été riche en enseignement, avec des intervenants respectueux de la parole de chacun, à l'écoute, même si des points de divergence compréhensibles s'expriment.



Colette MODION



Recherche en paternité :

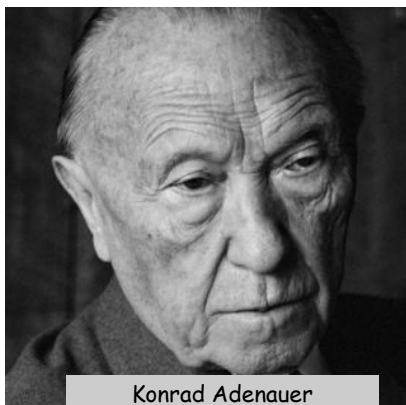
Qui sont les pères fondateurs de l'Europe ?

Il est courant d'évoquer les Pères fondateurs de l'Europe dans le but d'établir un parallèle avec les Pères fondateurs (the Founding Fathers) du fédéralisme américain. S'agissant de l'Union européenne, cette recherche en paternité reste compliquée tant il est difficile d'établir une liste consensuelle.

La plupart des Pères présumés de l'Europe sont nés à la fin du 19ème siècle et ont été profondément marqués par deux guerres mondiales dévastatrices pour le continent. Ils ont indéniablement popularisé l'idée européenne ou impulsé la naissance et le développement de l'Union que nous connaissons aujourd'hui. Mais comment juger de l'importance plus grande de l'un par rapport aux autres ? Qui inclure ou exclure de la liste ?

Au risque d'être arbitraire, le mieux consiste à s'en remettre à l'Union européenne elle-même dont [l'une des publications](#) met en exergue onze personnalités(*). L'expression « Pères de l'Europe » y est malheureusement prise au sens radical puisque ne figure aucune femme dans cette liste. Pourtant de Louise Weiss à Simone Veil, en passant par Eliane Vogel-Polsky ou Sofia Corradi, elles sont nombreuses à avoir contribué à l'histoire de l'Europe. Pour l'heure, nous nous contenterons de renvoyer à la lecture du [numéro 11 d'EuropaLoire](#) (avril 2021) qui avait brossé le portrait de certaines d'entre elles.

Qui sont alors, dans l'ordre alphabétique, les onze heureux élus ?



Konrad Adenauer

Konrad Adenauer (1876-1967) : Premier Chancelier de l'Allemagne de

l'Ouest de 1949 à 1963, il ancre ce qui est alors la RFA dans l'Europe de l'Ouest et dans l'OTAN et œuvre à la réconciliation franco-allemande. Cette politique trouve son acmé dans le traité de l'Elysée de 1963 signé avec la France du Président De Gaulle. Aujourd'hui encore, le couple franco-allemand, avec ses hauts et ses bas, reste présenté comme le moteur de la construction européenne.

Joseph Bech (1887-1975) : Celui qui sera à plusieurs reprises Premier ministre d'un Luxembourg coincé entre ses grands voisins comprend rapidement la nécessité d'une coopération européenne. Alors qu'il est ministre des Affaires étrangères, il accueille avec enthousiasme la proposition de Robert Schuman de créer la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), mise en place par le Traité de Paris en 1951. Il obtient même que le siège de la Haute Autorité CECA soit fixé dans son pays. En 1955, il présidera la Conférence de Messine destinée à relancer la construction européenne à laquelle participait d'ailleurs Antoine Pinay au nom de la France. Cette conférence débouchera sur la désignation du comité Spaak chargé de préparer les Traités de Rome en 1957, lesquels instituent la Communauté Economique Européenne (CEE) et Euratom.

Johan Willem Beyen (1897-1976) : Ce néerlandais, ministre des Affaires étrangères entre 1952 et 1956, est convaincu qu'une alliance économique entre les Etats peut éviter bien des conflits. Il est à l'origine d'un plan d'union douanière et de coopération économique (Plan Beyen). Son plan ne soulève guère d'enthousiasme, pas plus en France que dans son propre pays, jusqu'à ce que l'échec de la Communauté Européenne de Défense (CED) en 1954 ne conduise à s'y intéresser de plus près et à mettre l'économie au premier plan. Cette démarche conduira finalement à l'adoption des traités de Rome.

Winston Churchill (1874-1965) : L'ancien Premier ministre britannique est bien connu. Son utilisation de l'expression « Etats-Unis d'Europe »



Winston Churchill

dans le discours de Zurich en 1946 est restée dans l'histoire et il peut, pour cette raison, être considéré comme l'un des pères du Conseil de l'Europe, sûrement pas de l'Union européenne. Sa vision très intergouvernementale de l'Europe est en effet assez éloignée de la démarche qui sera entamée par les traités de Paris (CECA) et de Rome (CEE et Euratom).

Alcide De Gasperi (1881-1954) : Cet italien a connu les persécutions du régime fasciste. Président du Conseil italien après la guerre, il va militer en faveur d'une unification européenne pour éviter le retour de cette période sombre. Il participe ainsi activement à la mise en place du plan Marshall en 1948 (prévoyant une aide américaine massive aux pays européens pour permettre leur reconstruction) puis soutient le plan Schuman destiné à créer la CECA ainsi que le projet de Communauté Européenne de Défense (CED). Sa mort en 1954 l'empêchera de connaître vraiment les résultats de ses efforts.

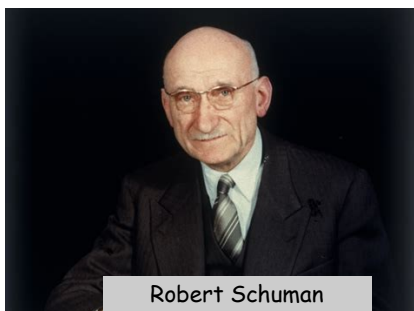
Walter Hallstein (1901-1982) : Juriste allemand, universitaire avant d'entrer en politique, il se fera d'abord connaître comme l'auteur de la « doctrine Hallstein » affirmant que le gouvernement de la RFA est le seul à incarner l'Allemagne et que toute reconnaissance de la RDA serait considérée comme un acte inamical. Hallstein sera aussi le premier président de la Commission (1958-1967). Adeptes d'un fédéralisme européen authentique, avec une Commission et un Parlement puissant, il ne pouvait qu'entrer en conflit avec le Général De Gaulle, adepte d'une Europe des Etats, en particulier lorsque la France pratique la politique de la chaise vide (la France cesse de parti-

Recherche en paternité : Qui sont les pères fondateurs de l'Europe ?

ciper aux institutions) dans le but que lui soit reconnu un droit de veto lorsque les intérêts essentiels du pays sont en cause. En 1967, Hallstein démissionne de la Commission et l'année suivante, il devient Président du Mouvement européen.

Sicco Mansholt (1908-1995) : Sicco Mansholt est un travailliste néerlandais ardent partisan d'une souveraineté agricole européenne. En encourageant la productivité et en garantissant un prix minimum aux produits, il pose les fondements de la politique agricole commune (plan Mansholt). Vice-Président de la Commission en charge des questions agricoles (1958-1972), il en prend la présidence pendant quelques mois en 1972, avant de se rallier à l'écologie et à une réduction drastique de la croissance économique.

Jean Monnet (1888-1979) : Jean Monnet est un autodidacte devenu Commissaire général au plan du Gouvernement français. Il est le principal inspirateur de la « déclaration Schuman » qui conduira à la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Il en deviendra d'ailleurs le premier président de l'exécutif de 1952 à 1955. Il en démissionnera après l'échec de la Communauté Européenne de Défense et créera le « Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe », destiné à renforcer l'intégration européenne.



Robert Schuman (1886-1963) : Ministre français des Affaires étrangères de 1948 à 1952, il présente un plan le 9 mai 1950 dont la date est désormais considérée comme le début de la construction européenne. Cette déclaration Schuman est nova-

trice. Elle propose de placer la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous la responsabilité d'une Haute Autorité. Si les deux plus grands États du continent européen se montraient capables de travailler ensemble sur un domaine essentiel après-guerre, alors non seulement le spectre de la guerre s'éloignerait mais il serait également possible d'aller plus loin dans l'intégration. Les gouvernements allemand, italien, néerlandais, belge et luxembourgeois répondent favorablement à cette déclaration qui donnera naissance à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).



Paul Henri Spaak (1899-1972) : Ce socialiste Belge était persuadé que la signature de traités contraignants était la meilleure façon d'éviter les guerres. Avant même la fin de la guerre, il travaille à un projet d'union douanière entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas qui conduira à la création du BENELUX. Le rapport qu'il présente en mai 1956 préconise la création de deux Communautés, l'une économique et l'autre nucléaire, qui seront mises en œuvre dans les Traités de Rome l'année suivante. Toute sa vie, il se battra en faveur de l'intégration européenne et d'une Commission européenne forte. Il est également favorable à l'élargissement de l'Europe, notamment au profit du Royaume-Uni. Quitte à s'opposer au Général de Gaulle en 1962 en déclarant « L'Europe de demain doit être une Europe supranationale ».

Altiero Spinelli (1907-1986) : Membre du Parti Communiste Italien, Altiero Spinelli restera 10 ans dans les prisons de Mussolini. Ardent fédéraliste, il est à l'origine du « plan

Spinelli », adopté par le Parlement européen en 1984, qui aurait marqué un véritable pas en avant vers un fédéralisme européen s'il avait été mis en œuvre. Les États préféreront se mettre d'accord sur un projet moins ambitieux : l'Acte unique européen de 1986.

Daniel IMBERT-MAGAND



REPERES

CED : Communauté Européenne de Défense. Ce projet de défense européenne a été refusé par l'Assemblée nationale française le 30 août 1954.

CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Créée par le Traité de Paris du 18 avril 1951. Ce traité mettait en place une Haute Autorité.

CEE (Communauté Economique Européenne) et EURATOM résultent des traités de Rome du 25 mars 1957.

Ces trois communautés (CECA, CEE et EURATOM) ont disparu en raison de la création de l'Union Européenne

Pour une meilleure information des citoyens français

Selon l'Eurobaromètre de juin 2023, seuls 39% des Français ont récemment entendu parler du Parlement européen dans les médias. Cette proportion est la plus faible de toute l'Union européenne.

La proportion de sujets à la télévision et à la radio consacrés à l'Europe et ses institutions restait comprise entre 2% et 5% entre 2020 et 2022, bien loin de la situation de pays voisins.

Les citoyens français ont le droit de connaître et de comprendre les décisions prises au niveau de l'Union européenne qui ont un impact direct sur leur vie quotidienne et leur avenir.

Pour soutenir la démarche sur [change.org](https://www.change.org)

La voix du citoyen au sein de l'Union européenne

« Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre » (art. 9 - du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). En application de ce traité, la citoyenneté européenne ne se substitue pas aux citoyennetés nationales, elle en est complémentaire et donne au citoyen le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État.

Par leur choix de vote, le 9 juin 2024, les citoyens qui éliront les prochains députés européens influenceront sur le choix de la présidence de la Commission européenne, qui doit être validé par le Parlement, et sur les orientations futures de l'Union européenne.

Union européenne et démocratie participative

Le traité ne s'est pas limité à la conception classique de la démocratie représentative mais a également introduit l'idée de démocratie participative. Les citoyens européens peuvent ainsi :

- **Lancer ou soutenir une initiative** citoyenne européenne demandant à la Commission européenne de proposer une législation sur une question qui les concerne.
- **Adresser une pétition** au Parlement européen.
- **Déposer une plainte** auprès du Médiateur européen.

Des consultations publiques et des dialogues avec les citoyens, sont également régulièrement organisés mais restent peu médiatisés y compris par les États et donc trop méconnus du grand public.

Ainsi, en dépit des efforts déployés par les autorités européennes pour promouvoir un ensemble de valeurs et de représentations, l'Europe reste trop souvent perçue par les citoyens comme un lieu de pouvoir lointain et anonyme malgré la perception de l'existence d'intérêts communs.

Est-ce que donner à tous les citoyens une plus grande possibilité d'exprimer leur point de vue sur les affaires européennes permettrait de renforcer leur

Qui peut voter en France aux élections européennes ? Les conditions à remplir.

Être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin.

Être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne résidant en France.

Jouir de son droit de vote en France (et dans son État d'origine).

Être inscrit sur les listes électorales d'une commune avant le 1er mai sur internet ou le 3 mai 2024 par courrier ou en mairie.

Pour être candidat aux élections européennes, il faut :

Avoir la nationalité française ou la nationalité d'un État membre de l'Union européenne.

Être âgé de 18 ans au plus tard la veille du jour du scrutin.

Être en possession de ses droits civiques : le candidat ne doit pas être dans un cas d'inéligibilité ou d'incapacité prévu par la loi ; s'il ne possède pas la nationalité française, il doit disposer de ses droits d'éligibilité dans son État d'origine.

confiance dans le processus décisionnel européen ? C'est que qu'a proposé un rapport appelant à créer davantage d'outils participatifs, adopté le 14 septembre 2023 par une majorité d'eurodéputés par 316 voix pour, 137 contre et 47 abstentions.

Il existe d'autres moyens pour les citoyens de s'informer et de s'impliquer dans la vie démocratique de l'Union européenne. Voici quelques pistes :

Par mon vote, je choisis la couleur politique du Parlement européen.



S'informer directement sur les sites officiels de l'Union Européenne.

Il est également possible de suivre les débats du Parlement qui sont diffusés en direct.

<https://www.europarl.europa.eu/porta/fr>

<https://together.europarl.europa.eu/fr>

<https://paris.europarl.europa.eu/fr>

S'informer sur des sites spécialisés dans l'information sur l'Union européenne :

Toute l'Europe :

<https://www.touteleurope.eu/>

Euractiv : <https://www.euractiv.fr/>

S'engager dans des associations et organismes qui informent et proposent une réflexion sur l'évolution de l'Union européenne tels que le Mouvement européen France et ses 30 organisations affiliées.

<https://mouvement-europeen.eu/>

<https://www.europepourdebon.fr/la-campagne>

Rencontrer d'autres citoyens européens et partager avec eux les préoccupations et espoirs communs avec Erasmus + désormais ouvert aux professionnels ou en rejoignant un comité de jumelage.

S'engager dans le corps européen de solidarité pour les moins de 30 ans pour des missions à accomplir au sein des États de l'Union...

Eurobaromètre

La 100e enquête Eurobaromètre, publiée le 13 décembre 2023, montre que sept citoyens de l'UE sur dix estiment que l'Union européenne est un havre de stabilité dans un monde en crise. Cette opinion est majoritaire dans tous les États membres. Plus de six citoyens sur dix sont optimistes quant à l'avenir de l'UE.

Le niveau de confiance dans l'UE reste stable, à 47 %. 44 % des Européens ont une image positive de l'UE, tandis que 38 % d'entre eux en ont une image neutre et 18 % une image négative.

La voix du citoyen au sein de l'Union européenne

Le Parlement européen, la représentation des citoyens dans l'Union européenne.

Le Parlement européen compte, pour le mandat 2019-2024, 705 députés élus au suffrage universel direct pour une durée de cinq ans. Il représente les 450 millions de citoyens de l'Union européenne et dispose de compétences législatives, budgétaires et de contrôle de l'exécutif de l'Union européenne, c'est-à-dire de la Commission.

En quoi consistent les compétences du Parlement européen ?

Le Parlement participe à l'adoption des actes législatifs, c'est-à-dire des lois européennes aux côtés du Conseil de l'UE. Si le pouvoir d'initiative concernant les propositions d'acte reste réservé à la Commission européenne dans la procédure législative ordinaire, le Parlement, peut en revanche, lui demander de soumettre les propositions de texte qui lui semblent nécessaires.

Le Parlement établit avec le Conseil, le budget annuel de l'Union. Le traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 lui a conféré de nouvelles prérogatives en matière de dépenses. Désormais, le Parlement se prononce sur toutes les dépenses. En revanche, c'est le Conseil qui établit la partie recette du budget.

Le Parlement dispose également de pouvoirs de contrôle. Premièrement, à l'égard de la Commission européenne, il peut adopter une motion de censure à son encontre. Si elle est votée, l'ensemble des commissaires démissionnent. Deuxièmement, la Commission est tenue de soumettre régulièrement au Parlement des rapports, y compris un rapport annuel sur les activités de l'UE et sur l'exécution du budget. Enfin le Parlement bénéficie aussi d'autres pouvoirs de contrôle. Il peut ainsi créer des commissions temporaires d'enquête chargées d'examiner d'éventuelles infractions ou une mauvaise application du droit de l'UE par les États membres ou en cas de crise. En outre, il saisira la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) s'il estime qu'un acte adopté par une autre insti-

tution de l'UE n'est pas conforme aux traités.

Le Parlement européen, une institution démocratique ?

Dans sa version initiale en 1951, le projet de Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ne prévoyait pas de représentation populaire. Toutefois, sous la pression des gouvernements du BeNeLux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), une assemblée a été introduite, composée de 78 députés nationaux délégués par leurs parlements respectifs. Elle avait alors un pouvoir limité, en accord avec les souhaits de la France.

Lors de la création de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Euratom, cette assemblée adopte le nom d'« Assemblée parlementaire européenne » et siège à Strasbourg. Le traité de Rome de 1957 envisage, à terme, des élections « au suffrage universel direct, suivant une procédure uniforme dans tous les États membres » (Article 138). En 1962, elle devient officiellement le « Parlement européen ».



Les premières élections au suffrage universel direct ont eu lieu en juin 1979, alors que le Parlement conservait un rôle consultatif. Ce n'est qu'avec le traité d'Amsterdam de 1997 qu'il acquiert un pouvoir législatif limité, lui permettant de demander des projets de loi à la Commission européenne et d'exercer un contrôle sur celle-ci.

Les traités successifs ont ainsi renforcé le pouvoir du Parlement européen. Actuellement, il agit en tant que co-législateur avec le Conseil de l'Union européenne et détient des pouvoirs substantiels en matière budgétaire et de contrôle politique comme nous l'avons vu.

Une organisation par partis

Les députés, plutôt que de siéger en fonction de délégations nationales, se regroupent selon leurs affinités politiques au sein de sept groupes :

- **Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique** (GUE/NGL, gauche radicale)
- **Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes & démocrates** (S&D)
- **Groupe des Verts/Alliance libre européenne** (écologistes)
- **Groupe Renew Europe** (RE, libéraux)
- **Groupe du Parti populaire européen** (PPE, démocrates-chrétiens)
- **Conservateurs et réformistes européens** (CRE, droite souverainiste)
- **Groupe Identité et démocratie** (ID, extrême droite)

Le groupe majoritaire est actuellement le Parti populaire européen, suivi du Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates. La formation d'un groupe nécessite un minimum de 25 députés provenant d'au moins un quart des États membres (soit 7). Les députés non affiliés à un groupe politique sont classés parmi les non-inscrits.

En préparation des sessions plénières du Parlement européen, chaque député est membre d'une ou plusieurs commissions permanentes à Bruxelles, spécialisées dans des domaines tels que l'agriculture, les affaires étrangères, le budget, etc. Des commissions temporaires, portant sur des enquêtes spéciales telles que l'ingérence étrangère ou l'utilisation de Pegasus et des logiciels espions de surveillance, sont également constituées.

Avant chaque vote en session plénière, les groupes examinent les rapports des commissions parlementaires, proposent des amendements et décident de leur position officielle par concertation, bien que chaque membre ne soit pas contraint de voter de manière particulière.

La voix du citoyen au sein de l'Union européenne

Les organes du Parlement européen

Le Parlement européen est structuré autour de quatre organes principaux :

La présidence : le président, accompagnée de 14 vice-présidents, supervise l'ensemble des activités du Parlement européen. Élu pour un mandat renouvelable de deux ans et demi, il dirige les sessions plénières, les réunions du bureau et la conférence des présidents. Roberta Metsola (PPE) a été élue le 18 janvier 2022.

La conférence des présidents : organe politique du Parlement européen, elle réunit les présidents de chaque groupe politique représenté au Parlement. Sa mission consiste à définir l'organisation des travaux et la programmation législative, y compris le calendrier et l'ordre du jour des sessions plénières, la composition des commissions et délégations, ainsi que la répartition des compétences entre elles.

Le bureau : composé du président du Parlement européen, des 14 vice-présidents, et des cinq questeurs en tant qu'observateurs, il règle toutes les questions administratives, de personnel et d'organisation. De plus, il établit l'état prévisionnel du budget du Parlement.

Le secrétariat général : placé sous l'autorité d'un Secrétaire général, ce service regroupe des fonctionnaires recrutés par concours dans tous les pays de l'Union européenne et d'autres agents. Ces professionnels sont dédiés au service du Parlement européen, couvrant divers domaines tels que l'administration, l'interprétation, et la traduction.

Le siège du Parlement

Le Parlement européen, bien que son siège principal soit à Strasbourg, opère également dans d'autres lieux de travail tels que Bruxelles et Luxembourg. Les douze sessions plénières annuelles se déroulent à Strasbourg. Jusqu'en 1999, ces réu-

nions se tenaient dans les locaux du Conseil de l'Europe avant que les députés européens ne déménagent vers le nouveau bâtiment Louise-Weiss, fraîchement inauguré sur les rives du Rhin.

À Bruxelles, les commissions parlementaires se réunissent en raison de la proximité avec le Conseil et la Commission. De plus, plusieurs « mini » sessions plénières supplémentaires ont lieu chaque année (cinq en 2023). Enfin, la ville de Luxembourg abrite historiquement le secrétariat général.

Le Parlement européen maintient également au moins un bureau de liaison dans chaque État membre.

Marthe Claire PORTRAN



Pierre MANDON



LE PARLEMENT EUROPÉEN EN BREF

Compétences

- > Législatives
- > Budgétaires
- > De contrôle



Nos eurodéputés

- > 705*
- > 79 en France**
- > Regroupés par groupe politique (PPE, Renew, S&D, ...)
- > Elus au suffrage universel direct

* (720 après les élections de 2024)

** (81 après les élections de 2024)

Bilan du Parlement (2019-2024)

- > Soutien à la relance économique et sociale
 - Next Generation EU (transition écologique et numérique)
 - Politique de cohésion renforcée (FEDER, FSE+, ...)
- > Pacte Vert Européen
- > Un environnement numérique sécurisé (régulation des réseaux, intelligence artificielle, ...)

Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

Pour nous contacter :

loire@mouvement-europeen.eu



Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran

Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié, Pierre Mandon, Daniel Imbert-Magand, Michel Lefrançois.

Adhérez au
Mouvement européen :
<https://mouvement-europeen.eu/>

L'Europe près de chez vous

« L'Europe et les relations franco-allemandes ».

Le samedi 20 janvier, le MEF-Loire et les Jeunes Européens de St-Etienne ont co-organisé avec la Maison de l'Europe - Coeur de Loire une journée intitulée "L'Europe et les relations franco-allemandes". La matinée s'est déroulée à la librairie Lavigne de Montbrison où Alain Réguillon, Président de l'Union Régionale des acteurs de l'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes (U.R.A.L.E.) a présenté et dédié son dernier ouvrage intitulé "Voyage en Euro" qui décrit l'histoire de l'Euro et offre une immersion par la numismatique dans les traditions et l'histoire des pays membres de l'UE.



La deuxième partie de la journée s'est tenue au Pôle culturel Les Passerelles de Montrond les Bains et a débuté par un jeu très convivial intitulé EuroReisen animé par Yoan Pompét de la nouvelle Plateforme Eu-allemande.

La journée s'est terminée sur le ton plus grave d'une conférence intitulée "Le traité d'Aix-la-Chapelle et la déclaration Scholz à l'épreuve des guerres" et présentée par Alain Réguillon. Le traité d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier 2019 par Angela Merkel et Emmanuel Macron est un traité franco-allemand au service de l'Europe qui visait à compléter et renforcer le traité de l'Elysée de 1963 signé par De Gaulle et Adenauer. Il comporte 5 chapitres dont un très central autour des 3 mots : paix, sécurité et développement. Il s'agit en particulier de pouvoir parler d'une seule voix internationale, franco-allemande et européenne. Par exemple, la création d'un conseil franco-allemand de la défense doit permettre de développer une industrie européenne de l'armement. Dominés par l'agression russe en Ukraine et le basculement du 7 octobre 2023 entre Israël et la Palestine, les défis sont nombreux pour l'UE et la solidarité du socle franco-allemand est essentielle. Les aspects humains et financiers de ces crises demandent des actions concrètes et urgentes. Dans ce contexte, que deviendrait l'UE si le résultat des élections européennes à venir conduisait à un blocage de son budget?

Le Saviez vous ? Écoles ambassadrices du Parlement européen

Le programme des écoles ambassadrices du Parlement européen s'adresse, en France, aux lycées professionnels. Son objectif ? Aider les élèves et leurs enseignants à mieux comprendre le Parlement européen, mais aussi à s'engager en tant que citoyens européens. <https://youth.europarl.europa.eu/fr/more-information/ambassador-school.html>

Idée lecture :



Plaidoyer pour l'universel—Francis Wolff
Editions Fayard
2019

Francis Wolff, philosophe et professeur émérite à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, a consacré un triptyque, publié entre 2010 et 2019, à l'idée d'humanité. Ce livre, Plaidoyer pour l'universel, en est le dernier volet.

« Le Nord n'a pas changé de place, c'est la boussole qui fait défaut » : cette phrase de l'auteur, que l'on trouve dans l'introduction accessible sur son site personnel, en sous-entend bien l'ambition. Il faut retrouver le Nord dans un contexte où l'humanisme et les valeurs universelles se portent particulièrement

mal et où les replis nationalistes, xénophobes, identitaires pullulent. Très accessible et extrêmement riche de références bibliographiques, cet ouvrage de philosophie argumentative analyse méthodiquement tout ce qui fait que les critiques de l'universel triomphent aujourd'hui. Il vise ultimement à "rendre toute leur puissance mobilisatrice et critique aux idées universalistes (...) dont notre époque a plus que jamais besoin".

Francis Wolff écrit aussi dans son introduction: "L'Union européenne avait un temps semblé près de réaliser le rêve des philosophes du XVIIIème siècle, de Leibniz et l'abbé de Saint-Pierre à Condorcet ou Kant, mais elle s'enlise dans sa bureaucratie, subit les ravages de la financiarisation de l'économie et

affronte le rejet des peuples qui s'estiment menacés par la communauté même qu'ils forment."

La lecture de ce livre, qui peut être complétée des 2 précédents (Notre Humanité. D'Aristote aux neurosciences (Fayard, 2010) - Trois utopies contemporaines (Fayard, 2017)) permet de prendre un recul essentiel à une réflexion sur la construction d'une humanité qui retrouve le Nord, dont l'Europe pourrait d'ailleurs être le laboratoire.

Michel LEFRANCOIS

